

**PREMIERE PARTIE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE-le : 28/03/2025

TRANSMIS le : 28/03/2025

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

**Affectation à l'article 6232
 (fêtes et cérémonies).**

**L'an deux mille vingt cinq
 Le mercredi 26 mars à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, M. DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
 M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
 M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
 Mme DAUDRE Sybille donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
 Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. BAILLY Maxime

M. le Maire explique au Conseil Municipal que selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies.

Nous devons affecter toutes les dépenses liées :

- ✓ Aux festivités de Noël
- ✓ A la fête du village
- ✓ Au world clean up day
- ✓ Au cinéma de plein air
- ✓ A la fête de la musique
- ✓ A la chasse aux œufs
- ✓ A la fête d'halloween

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

1/ Décide que les dépenses engagées dans le cadre des événements organisés par la commune, listés ci-dessus seront affectées à l'article « 6232 ».

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Le Maire,
 Frédéric MOIZARD

